# **AVIS DES SOCIETES**

## **ETATS FINANCIERS**

# **BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-**

Siège social : 13 Rue d'Alger Tunis 1000

La BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes ORGA - AUDIT ( Med Salah BEN AFIA) et Cabinet Mourad Guellaty (Mourad Guellaty ).

# BILAN Arrété au 31 Dècembre 2007

(Unité: en milliers de dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	31/12/07	31/12/06
AC 1- Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT	1	43 253	5 156
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	5 605	39 478
AC 3- Créances sur la clientèle	3	351 588	273 946
AC 4- Portefeuille titres commercial	4	10 769	4 461
AC 5- Portefeuille d'investissement	5	712	712
AC 6- Valeurs immobilisées	6	3 744	3 616
AC 7- Autres actifs	7	22 376	12 924
TOTAL ACTIF	_	438 046	340 293
PASSIF			
		<b></b> 4	404
PA 1- Banque centrale et C.C.P	8	774	431
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	41 538	4 907
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	364 171	313 059
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	11	1 853	964
PA 5- Autres passifs	12	23 014	14 389
TOTAL PASSIF	_	431 350	333 750
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital	13	5 000	5 000
CP 2- Réserves	13	900	900
CP 4- Autres capitaux propres	13	2 723	2 723
CP 5- Résultats reportés	13	-2 080	-2 201
CP 6- Résultat de l'exercice	13	153	121
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6 696	6 543
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		438 046	340 293

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

## Arrété au 31 Dècembre 2007

(Unité: en milliers de dinars)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31/12/07	31/12/06
HB 1 Cautions, avals et autres garanties données HB 2 Crèdits documentaires HB 3 Actifs donnés en garantie	14	54 696 29 522 0	65 654 37 669 0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		84 218	103 323

ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 Engagements de financement donnès HB 5 Engagements sur titres	15	0 0	0 0
TOTAL ENGAGEMENTS DONN	IES	0	0

ENGAGEMENTS RECUS			
HB 6 Engagements de financement reçus HB 7 Garanties reçues	16	0 4 473	0 2 445
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		A A73	2 445

ANNEXE I

## ETAT DE RESULTAT

# Periode du 1er Janvier au 31 Dècembre 2007

(Unité: en milliers de dinars)

	DDODUITO DIEVOLOITATION DANCAIDE	Notes	31/12/07	31/12/06
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	17	24 027	18 121 *
PR 2	Commissions (en produits )	18	3 725	4 008 *
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	1 180	741
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement		14	5
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		28 946	22 875
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	-17 478	-12 084
CH 2	Commissions encourues		-5	0
CH 3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-17 483	-12 085
	PRODUIT NET BANCAIRE		11 464	10 791
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	-3 232	-2 682
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	0	-80
PR7	Autres produits d'exploitation		8	9
CH6	Frais de personnel		-5 852	-6 277
CH7	Charges générale d'exploitation	23	-1 572	-1 294
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions		-520	-322
	sur immobilisations  RESULTAT D'EXPLOITATION		295	145
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		14	0
CH11	Impôt sur les bénéfices		-156	-24
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		<u>153</u>	<u>121</u>
PR 9/CH10	Solde en gain \ perte provenant des éléments extra-ordinaires		0	0
(*) Doni	RESULTAT NET DE L'EXERCICE nées retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note aux états finan	iciers 2.6	<u>153</u>	<u>121</u>

# Etat de flux de trésorerie Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2007

(unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2007	31/12/2006
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		26 016	22 144
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-17 691	-11 897
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		0	0
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-78 508	-102 219
Dépôts \ Retrait des dépôts de la clientèle		51 320	137 106
Acquisitions/cessions des titres de placement		-6 307	-4 449
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-4 955	-7 172
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-2 894	6 873
Impôts sur les sociétés payés		-24	4
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation		-33 044	40 390
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		14	5
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		0	-107
Acquisitions / cessions des immobilisations		-609	-766
Flux de trésorerie net provenant/affecté aux activités d'investissement		-595	-868
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		0	0
Emission/Remboursement d'emprunts et ressources spéciales		889	-1 265
Dividendes versés		0	0
Flux de trésorerie net provenant/ affecté aux activités de financement		889	-1 265
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-32 750	38 258
Liquidités et équivalents en début de période		39 296	1 039
Liquidités et équivalents en fin de période	24	6 546	39 296

## **N**OTES AUX ETATS FINANCIERS

## AU 31 DECEMBRE 2007

#### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

ANNEXE I

Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne sont établis conformément aux dispositions prévues par la Loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des Normes Comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la Norme Comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

#### 2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portées en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2007 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits net d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants gelés ou se rapportant à des relations classés (classe B2, B3 et B4), sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs et sont repris en résultat lorsque les mouvements de recettes enregistrés couvrent leur montant.

#### Provisions sur engagements

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

•	A : actifs courants	0 %
•	B1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
•	B2: actifs incertains	20 %
•	B3 : actifs préoccupants	50 %
•	<b>B4</b> : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

## 2.2. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille investissement est constitué des participations à caractère durable.

Les plus values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement" à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les provisions requises sur les titres de participation ont été estimées sur la base de la valeur d'usage des titres au 31décembre 2007. Cette valeur tient compte de :

- la valeur boursière de l'action pour les titres côtés,
- la valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible.

## 2.3. Comptabilisation des charges encourues

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

#### 2.4. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

#### 2.5. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Il est à noter que, pour les besoins de l'arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2007 et en application des dispositions du Décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires, la banque a décidé d'adopter les taux d'amortissements maximum prévus par le dit décret. Il s'agit d'un changement d'estimation dont l'impact est une augmentation de 192 MDT de la dotation aux amortissements des immobilisations au titre de l'exercice 2007.

Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

	Exercice 2007	Exercice 2006
Constructions	5%	5%
Matériel de transport	20%	20%
Mobilier et matériel bureau	20%	10%
Matériel informatique	33%	15%
Logiciels informatiques	33%	33%
Agencement, Aménagement et Installations	10%	10%

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique la banque a procédé au cours de l'exercice 1999 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 2 723 MDT présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

## 2.6. Retraitements opérés pour des besoins de comparabilité

Au cours des exercices antérieurs, la réservation des commissions et des agios débiteurs a été comptabilisée en contre partie de l'annulation de comptes de produits se rapportant exclusivement aux agios débiteurs.

En 2007, cette réservation a été subdivisée comme suit :

- en déduction des comptes de produits se rapportant à des intérêts (PR 1);
- en déduction des comptes de produits se rapportant à des commissions (PR 2).

Le retraitement de l'information comparative a pour impact la diminution du solde de la rubrique PR 2 « commissions », au titre de l'exercice 2006, de 369 MDT et l'augmentation du solde de la rubrique PR1 « intérêts et revenues assimilés » pour le même montant. (retraitement 1)

Par ailleurs, la banque a procédé au reclassement d'un montant net de 20 MDT de la rubrique PR 2 « Commissions », à la rubrique PR1 « Intérêts et revenus assimilés ». Ce montant correspond à des commissions ayant le caractère d'intérêts. *(retraitement 2)* 

L'information comparative a été retraitée comme suit (en MDT):

Rubrique	Solde au 31/12/2006	retraitement		Solde au 31/12/2006
	avant retraitement	1	2	après retraitement
PR1 « Intérêts et revenus assimilés »	17 732	369	20	18 121
PR 2 « Commissions »	4 397	(369)	(20)	4 008

## 3. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)

# Note 1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2007 un total de 43 253 MDT contre 5 156 MDT au 31 décembre 2006 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Caisse	1 907	1 350
ВСТ	41 274	3 730
CCP	73	76
<u>Total</u>	<i>43 253</i>	<u>5 156</u>

## Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2007, le total de cette rubrique a atteint 5 605 MDT contre 39 478 MDT au 31 décembre 2006, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Comptes des banques Tunisiennes	489	489
Comptes des banques étrangères	1365	472
Prêts interbancaires	3 751	38 517
<u>Total</u>	<u>5 605</u>	<u>39 478</u>

## Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2007 à 351 588 MDT contre 273 946 MDT au 31 décembre 2006 et s'analyse ainsi :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Comptes courants débiteurs	44 896	35 219
Comptes courants débiteurs fusionnées Comptes courants en recouvrement	1	6
Comptes courants en recouvrement	21 019	17 710
Portefeuille à court terme Autres crédits à court terme	15 906	15 495
Autres crédits à court terme	141 971	111 218
Effets en recette	0	9
Escompte commercial	22 339	19434
Portefeuille à moyen terme	93 963	63 368
Portefeuille à long terme	2 316	3 197
Créances prises en charge par l'Etat	2 842	3 128
Portefeuille à moyen terme Portefeuille à long terme Créances prises en charge par l'Etat Avances sur bons de caisse	11	10
Avances sur compte à terme	0	30
Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Crédit sur ressource spéciales(FONAPRA)	10	25
Crédit sur ressource spéciales(FONAPRA)  Autres Crédits sur ressource spéciales	1 365	617
Impayés	15 954	13 000
Créances douteuses	25 295	16 310
Créances rattachées créances prises en charge	28	34
Créances rattachées sur ressources spéciales	9	7
<u>Total brut</u>	<u>390 289</u>	<u>300 863</u>
Provisions	-15 326	-11 926
Total brut Provisions Agios réservés sur comptes courants débiteurs Agios réservés sur crédits CT	-9 014	-6 086
Agios réservés sur crédits CT	-7 166	-3 669
Agios réservés sur crédits MT et LT	-2 110	-820
Agios réservés sur commissions diverses	-521	-369
Agios réservés sur crédits CT Agios réservés sur crédits MT et LT Agios réservés sur commissions diverses Agios réservés sur escompte commercial Produits perçus d'avance	-197	-231
Produits percus d'avance	-4 369	-3 817
1 Todatts perçus a avance		

## Note 4 - Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2007 à 10 769 MDT contre 4 461 MDT au 31 décembre 2006 et s'analyse ainsi :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Bons de trésor assimilables à plus d'un an	0	1 003
(BTA)		
Bons de trésor assimilables à court terme	11 000	3 500
(BTC)		
Créances rattachées (BTA)	O	26
Créances rattachées (BTC)	-231	-68
<u>Total</u>	<u> 10 769</u>	<u>4 461</u>

## Note 5 - Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se compose des titres de participation détenus par la banque. Le solde de cette rubrique est le même que celui au 31 décembre 2006 soit 712 MDT, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
FOIRE INTERN DE TUN	2	3
B DU SUD	303	303
GIAB BEJA	47	47
PANOFORT	0	69
STE HOT DAR DHIAFA	30	30
STE FERMES OUESLATIA	5	5
STE IND DES PECHES	0	50
BNDA	122	122
LA MAISON DU BANQUIER	135	135
STE DE PROMOTION DES RESI TOURIS	105	105
PARTICIPA STE L'ECRIM HAMMAMET	50	50
STE TUNISIENNE DE GARANTIE	10	10
STE BATAM	<i>770</i>	770
GROUPEMENT BANCAIRE INFORMATIQUE	1	1
Avance en compte courant associés(APB)	<u>33</u>	<u>33</u>
<u>Total brut</u>	<u>1 614</u>	<u>1 733</u>
Provisions	-902	-1021
<u>Total net</u>	<u>712</u>	<u>712</u>

# Note 6 - Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2007 à 3744 MDT contre 3 616 MDT au 31 décembre 2006 dont le détail se présente comme suit :

		Mvts Ex 2007			Amo	ortisseme	ents	·V.nette au
Libellé	V.Brute au 31/12/2006	Acquisitions Cessions		V.Brute au 31/12/2007	31/12/2006	Dotation	31/12/2007	24/42/2007
Immob. incorp. encours	-	196	-	196				196
Terrain	4	-	-	4				4
Réévaluation terrains	1895	_	-	1895			-	1895
Constructions	629	_	-	629	-556	-15	5 -571	58
Réévaluation constructions	928	-	-	928	-390	-41	-431	497
AAI	829	29	-	859	-507	-38	-545	314
Matériel de Transport	255	43	21	277	-94	-35	-129	148
Matériel Informatique	753	198	-	951	-565	-167	-732	219
MMB	1086	48	-	1134	-706	-142	-848	287
Logiciels Informatiques	104	108	-	212	-97	-35	-132	80
Dépôts et cautionnements	45	-	-	45			-	45
<u>Total</u>	<u>6 529</u>	622	21	<u>7131</u>	<u>-2914</u>	<u>-474</u>	<u>-3388</u>	<u>3744</u>

(\*): Ce montant est constitué par :

- dotation aux amortissements de l'exercice : (56) MDT
- annulation amortissements sur matériel de transport cédé : 20,5 MDT

# Note 7 - Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2007 un solde de 22 376 MDT contre un solde de 12 924 MDT au 31 décembre 2006 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Comptes d'attente	1 392	1 413
Valeurs en recettes	11 985	25
Charges constatées d'avance	286	306
Produits à recevoir	1 027	476
Etat impôts et taxes	2 028	2 076
Créances sur personnel BFT	4 156	3 085
Charges reportées	0	25
Débiteurs divers	1 601	5 618
Provision pour saisie arrêt	-100	-100
<u>Total</u>	<u>22 376</u>	<u>12 924</u>

## Note 8 - Banque Centrale et C.C.P

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
B.C.T. Dinars	-	_
B.C.T. Devises	774*	431**
<u>Total</u>	<u>774</u>	<u>431</u>

- (\*): Le solde créditeur de ce poste a pour principale origine des suspens crédits, au niveau des comptes BCT Dollar et BCT Euro et qui s'élèvent respectivement à 637 749 Dollars et 145 797 Euro, au 31 décembre 2007.
- (\*\*): Le compte BCT Dollar présente des suspens crédits qui s'élèvent, au 31 décembre 2006, à 574 236 Dollar et qui s'est traduit par le solde créditeur de ce poste.

# Note 9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2007 à 41 538 MDT contre 4 907 MDT au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Correspondants locaux	640	579
Correspondants étrangers	74	54
Emprunts interbancaires devises	11 715	4 273
Dettes rattachées	4	1
Emprunts interbancaires	29 000	_
Dettes rattachées	104	-
<u>Total</u>	<u>41 538</u>	<u>4 907</u>

## Note 10 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2007 à 364 171 MDT contre 313 059 MDT au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Comptes courants en Dinars	47 246	35 335
Comptes courants fusionnées en Dinars	1	6
Comptes courants en Devises	3 605	6 874
Comptes placements en Devises	5 446	0
Comptes d'épargne	14 985	13 201
Comptes à terme	269 654	234 553
Bons de Caisse	8 450	8 124
Certificats de dépôts	1 000	1 000
Autres sommes dues à la clientèle	13 452	13 790
Dettes rattachées	332	176
<u>Total</u>	<u> 364 171</u>	<u>313 059</u>

## Note 11 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2007 à 1 853 MDT contre 964 MDT au 31 décembre 2006.

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Ligne de crédit extérieure	1365	617
Dettes rattachées	4	4
FONAPRA	484	343
<u>Total</u>	<u>1853</u>	<u>964</u>

## Note 12 - Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2007, 23 014 MDT contre 14 389 MDT au 31 décembre 2006 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour risques et charges	559	549
Comptes d'attente	1 162	3 872
Charges à payer	2 988	2 426
Etat, impôt et taxes	157	52
Prélèvements par virements Télé compensés	8 285	7137
Autres	9 864	353
<u>Total</u>	<u>23 014</u>	<u>14 389</u>

Le sous-poste « comptes d'attente » inclut un compte intitulé « comptes de tiers à régulariser ». Le solde de ce compte qui s'élève au 31 décembre 2007 à 345 MDT représente le montant net des suspens relatifs à certains chapitres comptables. Ces suspens s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Suspens crédits	599	599
Suspens débits	(254)	(254)
Total	<u>345</u>	<u>345</u>

## Note 13 - Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 5 000 MDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Solde avant affectation au 31/12/06	Affectation et imputations	Résultat de l'exercice	Solde avant affectation au 31/12/07
Capital	5 000			5 000
Réserves	900			900
Autres capitaux propres (13.1)	2 723			2 723
Résultats reportés (13.2)	-2 201	121		-2 080
Résultat de l'exercice	121	-121	153	153
<u>Total</u>	<u>6 543</u>	<u>o</u>	<u>153</u>	<u>6 696</u>

# (13.1) Autres capitaux propres

Le solde de ce poste inclut les réserves de réévaluation constituées au cours de l'exercice 1999.

## (13.2) Résultats reportés

Les résultats des exercices 1986 à 1997 n'ont pas été affectés, en l'absence de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Les résultats reportés se détaillent au 31 décembre 2007 comme suit :

Exercices	Pertes	Bénéfices	Résultats cumulés
1 986	-2 114		-2 114
1 987		2	-2 112
1 988		890	-1 222
1 989		334	-887
1 990		333	-555
1 991		250	-305
1 992		20	-285
1 993		44	-241
1 994		101	-140
1 995		142	2
1 996	-734		-732
1 997	-989		-1 721
1998 (2 mois)	-411		-2 132
1998 (10 mois)	-665		-2 797
1 999		1.062	-1 735
2 000		584	-1 151
2 001		206	-945
2 002	-254		-1 199
2 003	-442		-1 641
2 004	-639		-2 280
2 005		79	-2.201
2 006		121	-2 080

- Le déficit de l'année 1986 résulte de la prise en compte d'une charge d'un montant de 2 173 MDT née à la sentence arbitrale rendue en septembre 1987 par la Chambre de Commerce Internationale de Paris en faveur du principal actionnaire de la Banque Franco-Tunisienne, l'Arab Business Investment Consortium « A .B.C.I » et condamnant la « BFT » à payer 3,2 Millions de USD et les intérêts jusqu'à parfait règlement.
- Le résultat de l'année 1987 tient compte d'une provision pour charge d'un montant de 796 MDT. Ces charges non appuyées par des pièces justificatives sont relatives aux frais de séjour du Président du Conseil d'Administration.
- Le bénéfice de l'exercice 1989 résulte de la prise en compte par la Banque Franco-Tunisienne de l'accord signé à l'amiable en Juin 1989 entre les principaux actionnaires de la banque en vue de mettre fin à leur conflit.

L'impact net de la transaction est un profit de 1 628 MDT qui provient essentiellement de l'annulation de la charge née de la sentence arbitrale de 1987 constatée dans les comptes de l'exercice 1986.

#### Note 14 - Crédits documentaires

Ce solde inclut indûment, outre les crédits documentaires import et les crédits documentaires export confirmés, les crédits documentaires export non confirmés. Le montant de ces crédits documentaires export non confirmés s'élève à 11 528 MDT au 31 décembre 2007, contre 13 124 MDT au 31 décembre 2006.

#### Note 15 - Engagements de financement donnés

La banque ne procède pas au suivi et à la comptabilisation des engagements de financement donnés (lignes de crédits notifiées et non encore utilisées).

## Note 16 - Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2007 à 4 473 MDT et se compose des garanties suivantes :

- la garantie reçue de l'Etat relative aux engagements de la relation SNCPA pour un montant de 2 316 MDT contre 2 445 MDT au 31 décembre 2006;
- la garantie reçue de la banque « Banco de Vasconia » en couverture de l'engagement de la relation SOCOHUILE pour un montant équivalent à 1 200 Milles Euros, soit 2 157 MDT au 31 décembre 2007.

Les garanties réelles et personnels reçues ne sont pas comptabilisées et ne sont pas présentées parmi les garanties reçues.

## Note 17 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2007 à 24 027 MDT contre 18 121 MDT au 31 décembre 2006 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts sur créances sur les établissements		
bancaires et financiers	1 026	478
Intérêts sur créances sur la clientèle	20 896	16 507
Revenus assimilés	2 105	1 136
<u>Total</u>	<u>24 027</u>	<u> 18 121</u>

## Note 18- Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élèvent au 31 décembre 2007 à 3 725 MDT contre 4 008 MDT au 31 décembre 2006 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1216	1164
Opérations de change	266	272
Opérations de commerce extérieur	1030	736
Etudes	1202	1825
Autres	11	11
<u>Total</u>	<u>3 725</u>	<u>4 008</u>

# Note 19 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élèvent au 31 décembre 2007 à 1 180 MDT contre 741 MDT au 31 décembre 2006 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Gains nets sur titres de transactions	456	111
Gains nets sur opérations de change	725	627
Gains nets sur titres de placement	0	3
<u>Total</u>	<u>1180</u>	<u>741</u>

# Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2007 à 17 478 MDT contre 12 084 MDT au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires		
et financiers	843	440
Intérêts sur dépôts de la clientèle		
<ul> <li>dépôts à vue</li> </ul>	875	481
<ul> <li>dépôts d'épargne</li> </ul>	518	462
<ul> <li>dépôts à terme</li> </ul>	14 608	10 128
<ul> <li>bons de caisse</li> </ul>	454	341
<ul> <li>certificats de dépôt</li> </ul>	43	43
• placement en devises	136	189
<u>Total</u>	<u>17 478</u>	<u>12 084</u>

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de ce poste s'élèvent au 31 décembre 2007 à 3 232 MDT contre 2 682 MDT au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Paprisa sur provisions pour arágnass doutousas	75	101
Reprise sur provisions pour créances douteuses	73	171
Dotation aux provisions pour créances		
douteuses	-3475	-3292
Reprise de provisions pour risque et charges		
sur retraite anticipé	0	621
Reprise de provisions pour risque et charges		
sur impôts	0	61
Dotation aux provisions pour risque et charge	-10	-208
Pertes sur créances non couvertes par des		
provisions	-15	-78
Créances passées par pertes	-14	-14
Produits exeptionnels	207	37
<u>Total</u>	<u>-3 232</u>	<u>-2 682</u>

# Note 22 – Dotation aux provisions sur titres de participation

Les dotations sur titres de participation sont nulles au 31 décembre 2007 contre 80 MDT au 31 décembre 2006 :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Dotation aux provisions sur titres de participation BATAM	-	-
Dotation aux provisions sur titres de participation DAR EL DHIEFA	-	30
Dotation aux provisions sur titres de participation ECRIM HAMMEMET	-	50
Total	<u>0</u>	<u>80</u>

# Note 23 - Charges générales d'exploitation

Les Charges Générales d'Exploitation ont atteint au 31 décembre 2007 un total de 1 572 MDT contre 1 294 MDT au 31 décembre 2006, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Loyers	412	441
Entretiens et réparations	106	112
Impôts et taxes	147	12
Frais divers d'exploitation	907	729
<u>Total</u>	<u>1 572</u>	<u>1 294</u>

# Note 24 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2007, 6 546 MDT contre 39 296 MDT au 31 décembre 2006 détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	43 253	5 156
Créances sur les Etablissements Bancaires	5 605	39 478
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	-774	-431
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	-41 538	-4 907
<u>Total</u>	<u>6 546</u>	<u>39 296</u>

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES. EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007.

## MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « Banque Franco-Tunisienne » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

## I - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la « Banque Franco-Tunisienne - (BFT) » arrêtés au 31 décembre 2007 présentant un total actif de 438 046 MDT et un résultat de 153 MDT. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

- Nous avons adressé, aux avocats de la BFT des demandes d'informations sur les litiges en cours et les risques financiers. Jusqu'à l'émission de ce rapport, nous n'avons reçu qu'une seule réponse sur vingt demandes d'information adressées.
- Les provisions constituées par la banque au 31 décembre 2007 s'élèvent à 16 887 mille dinars alors que le niveau des provisions requises conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements telles que définies par la « Banque Centrale de Tunisie » s'élève à 67 484 mille dinars. Il en résulte une insuffisance de provisions au 31 décembre 2007 de 50 597 mille dinars contre 47 003 mille dinars au 31 décembre 2006.

A notre avis, et sous réserve de ce qui est précédemment mentionné, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Banque Franco-Tunisienne » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## II - Paragraphe d'observation

Dans le cadre du litige qu'oppose la « BFT » à l' « ABCI », nous vous informons que le 23 juillet 1987, une sentence arbitrale a été rendue par la Chambre de Commerce Internationale revêtue de l'exequatur en France par jugement du 03 septembre 1987, condamnant la « BFT » à payer à l' « ABCI » la somme de 3,2 millions de USD majorés éventuellement des intérêts au taux LIBOR jusqu'à parfait règlement. Cependant, il est à noter que suivant un accord transactionnel signé en date du 7 juin 1989 et non respecté par l' « ABCI. », cette dernière renonce à poursuivre l'exécution, en Tunisie comme à l'étranger, de la sentence arbitrale du 23 juillet 1987. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue finale de cette affaire et de ce fait aucune provision pour risque n'a été constituée au niveau des états financiers.

## III - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles. Nous devons formuler les observations suivantes :

1/ Le capital social de la banque s'élève au 31 décembre 2007 à 5 000 mille dinars et se situe, ainsi, en dessous du capital minimum requis, à cette date, pour les banques soit 25 000 mille dinars conformément à l'article 13 de la Loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, telle que modifiée par la Loi n° 2006-19 du 2 Mai 2006.

2/ Les fonds propres nets de la banque tels que définis par la circulaire de la « Banque Centrale de Tunisie » n° 91-24 du 17 décembre 1991, sont négatifs de 43 901 mille dinars et présentent, ainsi, une insuffisance par rapport aux fonds propres minimaux réglementaires, au 31 décembre 2007, de 75 806 mille dinars.

3/ Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons décelé des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

**4/** D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Banque Franco-Tunisienne » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

En dehors de l'incidence des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2007.

Tunis, le 11 juin 2008

P/ Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

P/ ORGA - AUDIT

Med Salah BEN AFIA

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES. EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007.

# MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

En application des dispositions de l'Article 29 de la Loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas été avisés par votre Conseil d'Administration de conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'opérations entrant dans le cadre des dits articles.

Tunis, le 11 juin 2008

P/ Cabinet Mourad Guellaty Mourad GUELLATY P/ ORGA - AUDIT

Med Salah BEN AFIA

2008 AS 659